

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 03621

Numéro SIREN : 885 275 305

Nom ou dénomination : A.C

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2023 sous le numéro de dépôt 7890

Désignation de l'entreprise		SARL A.C		8 Boulevard Vasarely		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		13170 LES PENNES MIRABEAU					
SIRET		8 8 5 2 7 5 3 0 5 0 0 0 1 3					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122022		31122021	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	50 000	012		50 000	50 000
		014	5 043	016	3 536	1 508	3 189
	Immobilisations corporelles *	028	102 694	030	23 664	79 031	59 269
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	157 738	048	27 199	130 539	112 457
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	8 213	062	8 213	2 713
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070			
		072	82	074	82	5 037	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	461	086	461	432	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	8 755	098	8 755	8 182	
	Total général (I + II)	110	166 493	112	27 199	139 294	120 640
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 000	2 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	200				
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131	30 290	3 524			
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136	25 286	26 966			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	57 776	32 490			
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	20 432	249			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 169	610			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	41 053	87 291			
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176	81 517	88 150				
Total général (I + II + III)				180	139 294	120 640	
REMARQUES	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	56 299	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises, ou créées au cours de l'exercice* ;	182	32 966	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2023

Formulaire obligatoire (article 302 septuies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL A.C		Néant ☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N des le 31122022		Exercice N-1 des le 31122021			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	245 417	135 975	
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214			
		217		218			
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226		43 245	
	Autres produits			230	8 532	6 013	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	253 948	185 233	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	100 787	66 699	
	Variation de stock (marchandises) *			236	(5 500)	(2 713)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	44 000	30 055	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	306	244	1 404	871	
	Rémunérations du personnel *			250	61 462	48 432	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	5 964	4 670	
	Dotations aux amortissements *			254	14 885	10 382	
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	4 542		
		260					
	Total des charges d'exploitation (II)				264	227 544	158 396
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	26 404	26 837	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290	43	129	
	Charges financières (V)			294			
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	1 161		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	25 286	26 966	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	25 286	314	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 161		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optes-cis d'associés	247		330			
	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Zone de revitalisation rurale (44. quinquies)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexidécies)	992	
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 sexidécies)	993	
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127			
	dont divers *	Crédance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle simulatrice de conduite	641
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	Déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	26 447	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356			
Déficit antérieur reporté en arrière							
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	7 742	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

AS GS

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **139 294 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **253 991 euros** et un total **charges** de **228 705 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **25 286 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

COPIE CONFORME

COPIE CONFORME

A L'IDENTIQUE

AS CS

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

COPIE CONFORME
A L'IDENTIQUE

AS CS

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p à p	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	5 043					5 043
	Autres	50 000					50 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	55 043					55 043

CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenc. aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	36 623		6 066			42 689
	Instal., agencement, aménagement divers	29 677		26 900			56 577
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	3 428					3 428
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	69 728		32 966			102 694

FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						

TOTAL	124 772		32 966				157 738
--------------	----------------	--	---------------	--	--	--	----------------

COPIE CONFORME
A L'IDENTIQUE

AS CS

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	1 855	1 681		3 536
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 855	1 681		3 536
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	8 330	8 150		16 480
	Autres Instal, agencement, aménagement divers	1 674	4 368		6 043
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	455	686		1 141
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 460	13 204		23 664
TOTAL		12 314	14 885		27 199

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencement aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

COPIE CONFORME
A L'IDENTIQUE

AS CS

Charges à payer

Etat exprimé en euros.

31/12/2022

Total des Charges à payer		4 293
Dettes fiscales et sociales		4 293
DETTE PROV. CONGES A PAYER	3 911	
TAXE APPRENTISSAGE LIBERATOIRE	9	
AUTRES CHARGES A PAYER	373	

COPIE CONFORME
A L'IDENTIQUE

Le 10/01/2023
Le Président

ASGS

SARL AC
Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 8 bd Victor Vasarely
13170 LES PENNES MIRABEAU
RCS AIX EN PROVENCE 885 275 305

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2023.

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-neuf juin, à dix-sept heures, le gérant présent au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation du gérant.

Sont présents :

Madame SILVE Christelle,
Représentant cinquante parts en pleine propriété,
ci.....50 parts

Monsieur SAVELLI Anthony,
Représentant cinquante parts en pleine propriété,
ci.....50 parts

Totale des parts présentes : 100 parts en pleine propriété sur les 100 parts composant le capital social.

Monsieur Anthony SAVELLI préside la séance en qualité de gérant.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Copie de la lettre de convocation ;
- Inventaire et comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce ;
- Texte des projets de résolutions.

Le président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

COPIE CONFORME
A L'IDENTIQUE

AS CS

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, quitus au gérant ;
- Affectation des résultats ;
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce ;
- Approbation de ces conventions ;
- Approbation de la rémunération de la gérance ;
- Questions diverses ;

Le Président donne lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 lesquels font apparaître un bénéfice de **25 286.39** euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au gérant de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition du gérant et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 25 286.39 euros, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	25 286.39 Euros
------------------------	-----------------

En totalité au poste « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 55 576.47 Euros.

**COPIE CONFORME
A L'IDENTIQUE**

AS CS

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été procédé à des distributions de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve qu'il n'y a pas de rémunération prise par le gérant au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

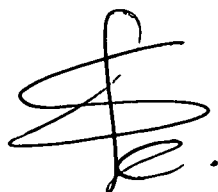
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance et par tous les associés présents.

Madame SILVE Christelle



Monsieur SAVELLI Anthony



**COPIE CONFORME
A L'IDENTIQUE**

AS CS

SARL AC
Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 8 BD VICTOR VASARELY
13170 LES PENNES MIRABEAU
RCS AIX EN PROVENCE 885 275 305

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2023.**

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition du gérant et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 25 286.39 euros, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	25 286.39 Euros
------------------------	-----------------

En totalité au poste « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 55 576.47 Euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été procédé à des distributions de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**COPIE CONFORME
A L'IDENTIQUE**

2023/06/29 10:00

13170 LES PENNES MIRABEAU

AS GS